

**ANNEXE «E» AU RÈGLEMENT NO 919-15  
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

---

<b>STATIONNEMENTS INTERDITS</b>	P-150-1
---------------------------------	---------

Voir plan joint en annexe « E » au présent règlement.

<b>EMPLACEMENT DES PANNEAUX STATIONNEMENTS INTERDITS DE NUIT 2 h à 7 h du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars</b>	P-150-4
--	---------

- Accès à La Grande Allée par l'autoroute 20 Est.
- Benoît, chemin – à l'entrée de la Ville en provenance de la municipalité de Sainte-Madeleine.
- Ciné-Parc, chemin du – à l'entrée de la Ville en provenance de la municipalité de Sainte-Madeleine.
- Côté – à l'entrée de la Ville en provenance de la ville d'Otterburn Park.
- Fortier – à l'entrée de la rue Campbell côté Sud et Nord (2).
- Grande Allée, La – à l'entrée sur la rue Jeannotte.
- Montagne, chemin de la – à l'entrée de la Ville en provenance de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, avant la rue Noisieux
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée de la Ville en provenance de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée sur la rue Paul-Émile-Borduas.
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée sur la montée des Trente.
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée sur le chemin de la Montagne.
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée sur la rue Félix-Leclerc.
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée sur la rue de Dublin.
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée sur la rue des Lilas.
- Ozias-Leduc, chemin – à l'entrée sur la rue Ernest-Choquette.
- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée de la Ville en provenance de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.
- Patriotes Nord, chemin des – entre le 1045 et le 1053, chemin des Patriotes Nord.
- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée sur la rue Jeannotte.
- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée sur le boulevard de la Gare.
- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée sur la rue Armand-Halde.

- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée sur la rue de Beaujeu.
- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée sur la rue Désautels.
- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée sur la rue Sainte-Anne.
- Patriotes Nord, chemin des – à l'entrée sur la rue Messier.
- Patriotes Sud, chemin des – à l'entrée sur place du Manoir.
- Patriotes Sud, chemin des – à l'entrée sur la montée des Trente.
- Patriotes Sud, chemin des – à l'entrée de la Ville en provenance de la ville d'Otterburn Park.
- Pion, chemin – à l'entrée de la Ville en provenance de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.
- Pont Jordi-Bonet – dans le terre-plein à l'entrée de la Ville.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée de la Ville en provenance de la municipalité de Sainte-Madeleine.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur le chemin Authier.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue des Bernaches.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue du Cheval-Blanc.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue Belval.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue du Massif.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue Blain.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur le boulevard Honorius-Charbonneau.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue Radisson.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue Fortier.
- Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard – à l'entrée sur la rue De Rouville.

**STATIONNEMENTS AUTORISÉS EN TOUT TEMPS**  
**sauf entre 8 h et 11 h du lundi au vendredi**  
**du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars**

P-150-6

- Atlantique, rue de l' - côté pair.
- Cheminots, rue des – côté pair : face au 821 au 849.
- Gilbert-Dionne, rue – côté pair : du 576 au 610.
- Raffinerie, cours de la – côté impair.

**STATIONNEMENTS AVEC VIGNETTE**

P-150-8

- Albert-Douville – côté pair : du 210 à la rue Marquette.
- Cardinal – les deux côtés.
- Coulée, de la – du 223 à la rue du Golf.
- Diamond, Place – les deux côtés.
- Édouard-Clerk – les deux côtés.
- Ernest-Choquette – les deux côtés.
- Golf, du – côté impair : du 231 au 253, côté pair : du 260 au 272.
- Highfield – les deux côtés.
- Iberville – entre la rue Dollard-Des Ormeaux et la rue Seigniory – les deux côtés.
- Lacroix – les deux côtés.
- Manoir, Place du – les deux côtés.
- Maricourt (entre Radisson et Campbell) – les deux côtés.
- Melba – les deux côtés.
- Merlon, du – les deux côtés.
- Pineault – côté pair : du 356 au 380.
- Plateaux, des – les deux côtés.
- Radisson (entre Campbell et Fortier) – les deux côtés.
- Radisson – côté impair : du 291 au 379.
- Rouillard, chemin – côté pair : du 600 au 800, côté impair : du 599 au 703.
- Sablière, de la – côté pair : entre la rue Merlon et la rue des Plateaux, côté impair : du 397 au 399.
- Wolfe – les deux côtés.